



LORRAINE

PRESENCE-CFDT

BULLETIN BIMESTRIEL DE LA CFDT-LORRAINE

N°204 Bis- octobre 2013

NUMÉRO SPÉCIAL



LORRAINE
FORMATION

FORMATIONS SYNDI!CALES



ÉDITION
2014



LES OUTILS DU
MILITANT



Harmonie Mutuelle, votre partenaire santé



● Nos engagements

Vous accompagner tout au long de votre mandat et vous apporter toujours plus d'avantages et de services, dans le respect des valeurs mutualistes : liberté, solidarité, responsabilité et démocratie.

● Nos services à votre disposition

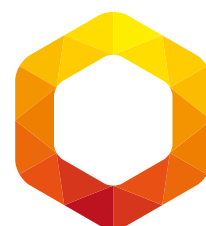
- Des réunions d'information et des formations
- Des supports d'information
- Des outils de prévention
- Notre participation à vos événements
- Une garantie santé conçue spécialement pour vos adhérents

03 87 18 40 53

parick.haffner@harmonie-mutuelle.fr

relationspartenariats@harmonie-mutuelle.fr

www.protection-sociale-entreprise.fr



**Harmonie
mutuelle**

En harmonie avec votre santé

		Parcours de formation								Edito
		DÉLÉGUÉ SYNDICAL	DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL	COMITÉ D'ENTREPRISE	CHSCT	CONDITIONS DE TRAVAIL	DÉFENSEUR CPH CONSEILLER SALARIÉ	SECRÉTAIRE DE SECTION	MILITANT DU SECTEUR PUBLIC	5
CONNAÎTRE LA CFDT	• Accueil et bienvenue à la CFDT									7
RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL	• Renouveau générationnel									8
LES 1^{ÈRE} FORMATIONS POUR EXERCER SON MANDAT	• Rôle du D.S.									9
	• Rôle du D.P									9
	• L'élu CE									9
	• L'élu CHSCT 1 ^{er} niveau									9
POUR APPROFONDIR L'EXERCICE DU MANDAT	• Animer la section syndicale									10
	• Code du travail et action syndicale									10
	• Gagner les élections professionnelles dans le privé									10
	• Les règles et techniques de la négociation dans le privé									10
	• Les règles et techniques de la négociation dans le public									10
	• Rôle du référent formation syndicale									11
	• Bilan social dans le privé									11
	• Journées de rencontre des secrétaires généraux									11
TRAVAIL, SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS	• Formation économique de l'élu CE									12
	• La GPEC									12
	• PSE/fusion/restructurations									12
	• Le droit individuel à la formation professionnelle									12
	• CHSCT niveau 2									13
TRAVAIL, SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	• Arbre des faits/arbre des causes									13
	• Le document unique									13
	• Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le privé									13
	• Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le public									13
	• Les risques psycho-sociaux									14
	• Le médecin du travail et actions de prévention									14
	• La rupture du lien contractuel pour inaptitude									14
	• Accident du travail et maladies professionnelles									14
	• Le travailleur handicapé dans l'entreprise									14
	• Négocier un accord d'entreprise sur l'emploi des travailleurs handicapés									14
LES MANDATÉS INTERPRO	• Accueillir un salarié dans une Union Locale									15
	• Etre Conseiller du salarié									15
	• Etre Mandaté CFDT dans un organisme de protection sociale									15
LES FORMATIONS JURIDIQUES	• Les congés du salarié									16
	• Les nouvelles règles de licenciement économique depuis l'ANI sur la sécurisation de l'emploi									16
	• Modification des conditions de travail et du contrat de travail									16
	• La journée de jurisprudence à Commercy									16
	• Actualité jurisprudences									16
LES FORMATIONS «AGIR»...	• Agir pour structurer le syndicat									21
	• Agir pour structurer la section									21
	• Agir pour l'égalité au travail									21
	• Agir pour améliorer les conditions de travail									21
	• Agir pour le développement depuis les syndicats									22
	• Agir pour le développement depuis la section									22
COMMUNIQUER	• Expression orale									23
	• Expression écrite									23
	• Informatique									23
	• Nouveaux médias-blogs,facebook...Quelle utilisation syndicale ?									23
Chronologie des formations 2014										17-20
L'IRT										24
Le site										25
La marche à suivre pour s'inscrire - les délais à respecter										26
Modalités pratiques (frais de repas - remboursements des déplacements - hébergement - frais pédagogique)										27
Certificat de perte de salaire										28
Bulletins d'inscriptions										29-30
Modèles de demandes de congés de formation										31-33
Vos contacts formation										35

Cfdt PRÉSENCE-CFDT

LORRAINE

DIRECTEUR PUBLICATION : Alain Gatti. RÉDACTION :
2, rue du Général de Lardemelle, bp 80527,
57009 Metz Cedex 1. Tél : 03 87 16 97 80.
Email : secretariat@lorraine.cfdt.fr.

MISE EN PAGE : Alain Gatti, Marie-Line Martignon
IMPRESSION : Prim Service 39, rue de Colombey,
ZAC Sébastopol 57070 Metz.

ABONNEMENT ANNUEL : 7,62 € (adh) - 12,20 €
(autres).

N°CPPAP 1113 S 06696 - ISSN 0751 5479

Défi Handicap

FORMATION
INFORMATION
ORIENTATION
RECHERCHE
CONSEIL

Changer
Fondamentalement
De regard sur les
Travailleurs handicapés

UN PARTENARIAT



LORRAINE

Nathalie MARION
Mission Défi Handicap
4, rue Aristide Briand
BP 334 • 88008 EPINAL CEDEX
Tél. 03 29 82 58 23
GSM 06 70 17 49 41
cfdtagefiph.lorraine@wanadoo.fr

agefiph

La CFDT agit pour l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Pour cela, elle développe depuis 2001 des actions en partenariat avec l'Agefiph.

C'est la Mission Défi Handicap.

FORMATION

Former les représentants du personnel pour leur faire mieux connaître :

- la réglementation, les outils et les pratiques nécessaires à l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail ordinaire ;
- la réglementation, les outils et les pratiques nécessaires au maintien dans l'emploi des salariés ayant un problème de santé.

INFORMATION

Informers les collectifs CFDT et en premier lieu les représentants du personnel en entreprise des mesures permettant l'intégration et le maintien des personnes handicapées en milieu de travail ordinaire par :

- des rencontres avec la chargée de mission,
- la diffusion de plaquettes d'information,
- la mise en ligne d'informations sur le site : www.cfdt.fr, page Lorraine, rubrique Mission, sous-rubrique Mission défi handicap.

ORIENTATION

Orienter les salariés qui risquent de perdre leur emploi suite à un problème de santé, vers les structures chargées de leur accompagnement.

RECHERCHE

Veille sociale portant sur :

- les évolutions de la législation
- la perception des collectifs syndicaux de Lorraine quant à la situation des travailleurs handicapés.

CONSEIL

Assister les représentants du personnel en entreprise afin de leur apporter des éléments leur permettant :

- de proposer des aménagements de postes de travail,
- de mettre en œuvre un accord de branche,
- de négocier un préaccord puis un accord d'entreprise pour l'insertion des travailleurs handicapés.



Assemblée générale, congrès, plan directeur, la CFDT ne s'est peut-être jamais autant préoccupée que dans la période du formidable outil qu'est la formation syndicale.

La CFDT bouge et poursuit des objectifs ambitieux

Réussir la proximité, poursuivre et amplifier la dynamique d'adhésion, assumer et promouvoir un syndicalisme qui produit des résultats pour les salariés. La formation syndicale se doit d'accompagner ce mouvement. Il nous faut passer à la vitesse supérieure et nous organiser pour être réellement en capacité de proposer des formations de qualité au plus grand nombre de nos militants et de nos adhérents. Pour y parvenir, une solution, dépasser nos pré-carrés et organiser plus encore des collaborations entre les syndicats, les régions et les

fédérations pour produire une offre coordonnée, éviter les doublons, mettre notre énergie en priorité là où des manques sont identifiés.

En Lorraine, nous ne partons pas de rien. La CFDT y dispose depuis de nombreuses années d'un secteur en ordre de marche et réalise une activité formation importante. Mais ici comme ailleurs nous sommes loin de répondre à tous les besoins et l'interprofessionnel ne réussira pas seul à le faire.

C'est bien l'ensemble de la CFDT qui doit repenser ses pratiques et avancer de concert.

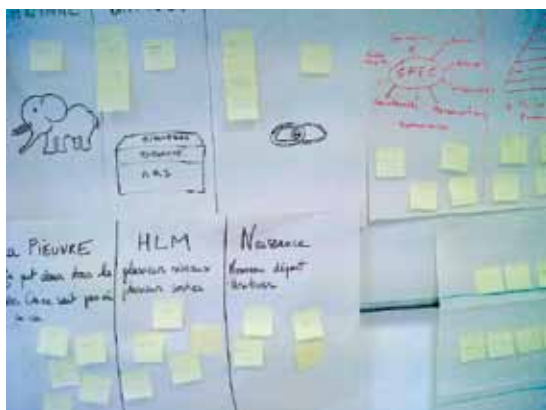
Chaque syndicat doit être le pilote de son dispositif formation. Il doit pouvoir élaborer ses propres priorités formation, en lien avec les orientations des différents congrès, et travailler avec les opérateurs formation que sont les fédérations et les régions pour bénéficier d'une mise en œuvre via une offre coordonnée. D'où, par exemple, la présence dans ce catalogue d'une formation « *le responsable formation du syndicat* ». Le catalogue qui vous est adressé aujourd'hui est seulement une partie de notre offre. Il vous permet néanmoins déjà de trouver les formations

nécessaires pour mieux connaître la CFDT, mieux agir dans votre mandat, approfondir les pratiques syndicales qu'elles soient individuelles ou collectives, mieux comprendre notre positionnement, nos valeurs, ce qui fait la force et la particularité du syndicalisme CFDT. Et puis comme nous l'écrivons page 23, tout ce qui n'est pas dans ce plan peut être fait hors plan ! Que les syndicats n'hésitent pas à nous solliciter.

2014 sera une année particulière.

Ce sera l'année du congrès confédéral de Marseille qui doit fixer le cap de l'action CFDT pour les quatre ans à venir. Ce sera l'année où l'ensemble des trois fonctions publiques seront soumises au même calendrier électoral avec des élections professionnelles le même jour. Fin 2014 en Lorraine, ce sont 40% de nos adhérents et plus de 67 000 agents de la fonction publique qui auront à élire leurs représentants. Maintenir et renforcer notre position de première organisation représentative de la région, accompagner au mieux les équipes par un travail pro. Interpro., articuler notre offre formation avec ce calendrier, voilà nos objectifs. Voilà aussi une belle occasion de mettre en œuvre des actions coordonnées région/syndicat/fédération au service de l'ensemble des adhérents de la CFDT ●

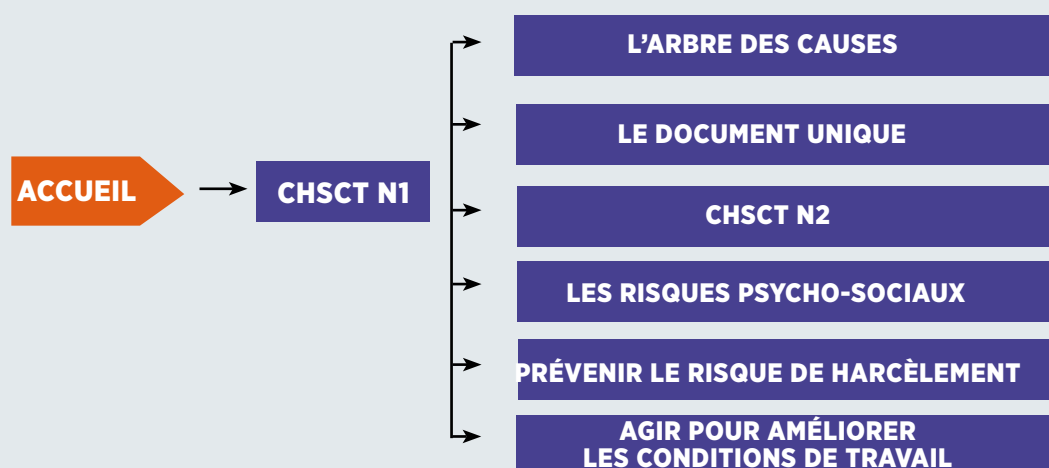
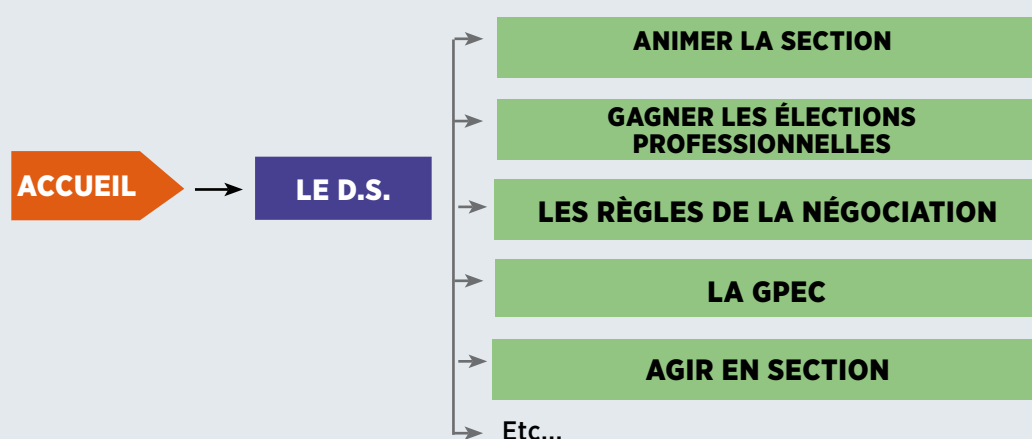
Dominique TOUSSAINT
d.toussaint@lorraine.cfdt.fr



UNE FORMATION C'EST BIEN, UN PARCOURS C'EST MIEUX !

Vous trouverez dans les pages suivantes toutes les formations possibles quel que soit votre mandat ou votre secteur. L'idéal c'est de commencer par la formation accueil, puis de faire la première formation liée au mandat. Ensuite le choix est assez large. A vous de voir en fonction de vos centres d'intérêt et des priorités d'actions revendicatives de la section, du syndicat, de la structure qui vous mandate.

Deux exemples de parcours



À savoir

En début d'année, des propositions de parcours thématiques seront mises à disposition sur le site de la CFDT Lorraine.

Contactez votre syndicat ou le secteur formation de la CFDT-Lorraine (coordonnées page 35).

● ACCUEIL / BIENVENUE À LA CFDT

2 jours

Publics

- Nouveaux adhérent(e)s, nouveaux militant(e)s.

Objectifs

- Connaître et comprendre l'histoire et le fonctionnement de la CFDT, de la section à la Confédération.

Formation indispensable à tout militant qui veut mieux se repérer dans le réseau CFDT. Cette formation peut aussi être proposée en co-animation syndicat/secteur formation.

A la demande du syndicat, peuvent aussi être organisées des journées ou des ½ journées d'information à destination des salariés. (voir les modalités de la contractualisation page 23)

Lieux et dates

MEUSE	07 - 08 AVRIL 2014
MOSELLE	12-13 MAI 2014
VOSGES	11 - 12 SEPTEMBRE 2014
MEURTHE&MOSELLE	24 - 25 NOVEMBRE 2014





**LORRAINE
FORMATION**



RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL MIXITÉ ET DIVERSITÉ

LA CFDT-LORRAINE VOUS PROPOSE ET VOUS ACCOMPAGNE SUR TROIS CHANTIERS

L'aide au repérage des militants

A quel moment et comment repérer les militants ?
Comment répertorier les besoins du syndicat ?
Comment ajuster besoins et moyens ?
Comment confier une mission à quelqu'un ?
Avec quel suivi ?
Organisation d'une journée de travail sur ce thème, à la demande de collectifs (sections, syndicats, structures)

AU PROGRAMME

- des éléments de méthode,
- un travail à partir des outils disponibles pour chacun,
- des mises en situation.

La valorisation des parcours et le repositionnement

Et puis se pose aussi la question de l'après mandat. C'est une question centrale pour lever les appréhensions et réussir à enclencher une dynamique collective. C'est aussi une question de morale syndicale que de mettre en œuvre une démarche d'aide pour que chacun sorte par le haut quand arrive la fin du mandat. Cela veut dire de l'anticipation sur les échéances, de l'accompagnement, de la mise à disposition d'outils. Ceux-ci existent : bilan de compétence, bilan pour 2^{ème} carrière, certification, VAE, accompagnement personnalisé...

L'accompagnement des responsables de demain

C'est la formation « REPERES pour les responsables de demain » et le dispositif de tutorat qui l'accompagne.
9 JOURS DE FORMATION EN QUATRE MODULES pour mieux appréhender :

- la situation socio-économique,
- le paysage syndical en France et en Lorraine,
- la CFDT et le réformisme,
- le rôle du syndicat, le pro et l'interpro,
- les priorités d'actions, des orientations au plan de travail,
- la gestion des collectifs...



Pour toute demande d'information, pour la mise en œuvre d'une journée d'information (ou plus) sur un des trois thèmes, contactez :

- **Alain GATTI**
secrétaire général CFDT Lorraine
URI@lorraine.cfdt.fr
- **Dominique TOUSSAINT**
secrétaire régional en charge du dossier
dtoussaint@cfdt54.fr

Retrouvez
les outils
disponibles sur
www.lorraine.cfdt.fr
ESPACE ADHÉRENT/
rubrique ORGANISATION
EN CHANTIER

● RÔLE DU DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

3 jours

Publics

- Nouveaux et futurs élu(e)s Délégués du Personnel, titulaires et suppléants.

Objectifs

- Identifier les fonctions et missions du Délégué du personnel
- Savoir utiliser les outils à disposition, dont le code du travail
- Savoir élaborer, exprimer puis tenir une revendication.

Lieux et dates

MOSELLE	27 - 28 - 29 JANVIER 2014
VOSGES	17 - 18 - 19 MARS 2014
MEURTHE&MOSELLE	26 - 27 - 28 MAI 2014
MEUSE	23 - 24 - 25 JUIN 2014
MOSELLE	22 - 23 - 24 SEPTEMBRE 2014
MEURTHE&MOSELLE	08 - 09 - 10 DÉCEMBRE 2014



● RÔLE DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL

3 jours

Publics

- Nouveaux Délégués syndicaux, futurs Délégués syndicaux.

Objectifs

- Identifier les missions et fonctions du Délégué syndical
- Comprendre le mandat et le lien avec le syndicat, repérer les structures CFDT
- Utiliser les outils à disposition du DS.

Lieux et dates

LORRAINE SUD, Nancy	22-23-24 AVRIL 2014
LORRAINE NORD, Metz	17-18-19 NOVEMBRE 2014

● L'ÉLU AU COMITÉ D'ENTREPRISE

3 jours

Publics

- Nouveaux et futurs élu(e)s au Comité d'Entreprise, titulaires et suppléants.

(Voir aussi la formation économique de l'élu CE page 12)

Objectifs

- Identifier fonctions et missions de l'élu au Comité d'Entreprise
- Repérer les moyens et le fonctionnement de l'instance
- Distinguer les budgets
- Définir des priorités revendicatives en lien avec la section.

Lieux et dates

LORRAINE NORD, Metz	03-04-05 FÉVRIER 2014
LORRAINE SUD, Nancy	24-25-26 MARS 2014
LORRAINE SUD, Epinal	12-13-14 MAI 2014
LORRAINE NORD, Metz	13-14-15 OCTOBRE 2014

● L'ÉLU CFDT AU CHSCT

5 jours (en deux sessions)

Publics

- Membres du CHSCT secteur privé et Fonction publique Hospitalière

Objectifs

- Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CHSCT et ses missions
- Savoir utiliser les outils à sa disposition, connaître les différents partenaires et le réseau CFDT
- Impulser une politique de prévention en lien avec la section, qui tient compte des risques identifiés.

Lieux et dates

MEUSE	10-11-12 FÉVRIER + 24-25 AVRIL 2014
MOSELLE	07-08-09 AVRIL + 16-17 JUIN 2014
MEURTHE&MOSELLE	15-16-17 SEPTEMBRE + 27-28 NOVEMBRE 2014
VOSGES	06-07-08 OCTOBRE + 08-09 DÉCEMBRE 2014

Formation en 5 jours. Attention à remplir les formulaires spécifiques pour une prise en charge employeur de cette formation. Pour les militants d'entreprise de -300 salariés, poser 2 jours FS en plus des 3 jours CHSCT. En cas de difficultés, contactez le secteur formation de la CFDT Lorraine.

● ANIMER LA SECTION SYNDICALE

2 X 2 jours

Publics

- D.S. et secrétaire de section, futurs DS et secrétaires de sections.

Objectifs

- Savoir animer un collectif de militants.
- Savoir déléguer et organiser la délégation.
- Travailler les liens syndicat/section/mandatés.
- Faire le lien avec les axes des congrès.

Lieux et dates

METZ	26-27 MAI + 15-16 SEPTEMBRE 2014
-------------	---



● GAGNER LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LE PRIVÉ

3 jours

Publics

- Militant(e)s et élu(e)s DS, DP, CE ayant suivi la formation liée au mandat, tout militant du secteur privé voulant s'investir dans la campagne électorale.

Objectifs

- Identifier les enjeux des élections en lien avec la loi sur la représentativité syndicale.
- Comment mettre en place une stratégie de campagne ? Quel calendrier ? Quels outils ? Quel plan de travail ? Comment éviter le contentieux sur le protocole électoral ?

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

Lieux et dates

À NANCY	14-15-16 MAI 2014
----------------	--------------------------

● CODE DU TRAVAIL ET ACTION SYNDICALE

2 jours

Publics

- Tout militant devant utiliser le code du travail, et donc en premier lieu, tout militant du secteur privé.

Objectifs

- Comprendre et utiliser les sources du droit du travail, dont le code du Travail dans le cadre de son mandat.
- Faire le lien avec l'action et la stratégie syndicale.

Lieux et dates

NANCY	16-17 AVRIL 2014 01-02 DÉCEMBRE 2014
--------------	---

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

● LES RÈGLES ET TECHNIQUES DE NÉGOCIATION DANS LE PRIVÉ

3 jours

Publics

- Militant(e)s et élus DS, DP, CE, ayant suivi la première formation liée au mandat.

Objectifs

- Connaître les dispositions qui s'imposent aux employeurs en termes de négociation (périodicité, thème, déroulement) et notamment les nouvelles dispositions issues de l'ANI QVT EP.
- Se familiariser avec les techniques de négociation et de conclusion d'un accord.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

Lieux et dates

NANCY	17-18-19 MARS 2014
--------------	---------------------------

● LES RÈGLES ET TECHNIQUES DE NÉGOCIATION DANS LE PUBLIC

2 jours

Publics

- Secrétaires de sections,
- Militant(e)s du secteur public.

Objectifs

- Se familiariser avec les techniques de négociation et de conclusion d'un accord,
- Préciser le cadre de la négociation dans le public.

Lieux et dates

ÉPINAL	17-18 FÉVRIER 2014
---------------	---------------------------

● RÔLE DU RÉFÉRENT FORMATION SYNDICALE

2 jours

Publics

- **Référent formation du syndicat ou de l'UD.**

Objectifs

- Connaître les fonctions politiques et technique du référent formation membre de l'exécutif de sa structure,
- savoir traduire une demande politique en demande de formation,
- savoir se repérer dans le réseau de la formation syndicale CFDT,
- connaître quelques outils de pilotage pour suivre l'activité formation de sa structure.

Lieux et dates

NANCY

12-13 JUIN 2014



JOURNÉES DE RENCONTRES DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

1 jour

Publics

- Secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints des syndicats, des UD, secrétaires régionaux de l'URI.

Objectifs

- Echanger entre responsables de l'organisation et bénéficier d'apports sur une thématique particulière

Thématiques

- **PRÉPARER LE CONGRÈS de son organisation, préparer la participation au congrès d'une structure de la CFDT.**

Lieux et dates

NANCY

31 JANVIER 2014

- **Etre en lien avec les MÉDIAS**

Formation co-animée par un journaliste et réalisée en partenariat avec l'IRT.

NANCY

AVRIL 2014 (date à préciser)

● BILAN SOCIAL DANS LE PRIVÉ

2 jours

Publics

- Tout militant du secteur (bilan social obligatoire pour les entreprises de + 300 salariés)

Objectifs

- Connaître les obligations de l'employeur en la matière,
- connaître les éléments qui composent le bilan social,
- savoir en extraire les éléments utiles à notre projet revendicatif,
- faire le lien avec les négociations obligatoires, l'action du CE, du CHSCT, du DS...

Lieux et dates

METZ

01-02 DÉCEMBRE 2014

● FORMATION ÉCONOMIQUE DE L'ÉLU AU CE

5 jours

Publics

- Elu(e)s au Comité d'entreprise ayant suivi le stage **'Elu au comité d'entreprise'**.

Objectifs

- S'approprier les indicateurs économiques et financiers communiqués au CE.
- Comprendre le passé récent de l'entreprise pour anticiper ses perspectives et pour prévenir les risques sur l'emploi.
- Mener une action syndicale à partir de ces éléments.

Lieux et dates

LORRAINE NORD, METZ	17-18-19-20-21 MARS 2014
LORRAINE SUD, NANCY	13-14-15-16-17 OCTOBRE 2014

Formation réalisée en partenariat avec SYNDEX (Cabinet d'expert-comptable partenaire privilégié de la CFDT.)

● LA GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.)

3 jours

Publics

- Ensemble des militants susceptibles d'intervenir sur le dossier.

Objectifs

- Connaître les outils de mise en place d'un dispositif GPEC dans l'entreprise, le cadre réglementaire, la stratégie syndicale.
- Connaître les modalités de négociation et le contenu d'un accord GPEC pour la CFDT.
- Faire le lien branche/territoire.

Lieux et dates

METZ	11-12-13 JUIN 2014
-------------	---------------------------



● P.S.E./FUSION/RESTRUCTURATIONS

Comment agir face au risque de restructuration de l'entreprise ?

3 jours

Publics

- Militants d'entreprises du secteur privé,
- responsables de syndicats et de structures CFDT.

Objectifs

- Connaître et surveiller les évolutions de l'entreprise.
- Connaître les outils à disposition du chef d'entreprise pour modifier les effectifs, construire des contre propositions.
- Savoir peser sur un P.S.E.
- Définir une stratégie syndicale en lien avec l'organisation et avec les salariés.
- Utiliser les outils CFDT dont le kit SPP.

Lieux et dates

NANCY	19-20-21 FÉVRIER 2014
--------------	------------------------------



● LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (VAE, DIF, CIF, BILAN DE COMPÉTENCES), OUTIL DE SÉCURISATION DES PARCOURS

3 jours

Publics

- Militant(e)s et élu(e)s du secteur public, souhaitant s'impliquer dans l'élaboration et le suivi des politiques de formation continue

Objectifs

- Connaître les différents dispositifs d'accès à la formation continue.
- Intégrer l'axe formation aux priorités syndicales.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

Lieux et dates

NANCY	18-19-20 JUIN 2014
--------------	---------------------------

● CHSCT NIVEAU 2

5 jours (en deux sessions)

Publics

- Élu(e)s et mandaté(e)s au CHSCT ayant déjà réalisé la formation CHSCT niveau 1 lors d'un précédent mandat ou depuis plus de 4 ans.

Objectifs

- Approfondir le rôle du CHSCT dans la prévention et intégrer la question de la réparation de la pénibilité au travail.
- Connaître les outils et obligations de l'employeur, du médecin du travail en matière de détection et de suivi individuel de la pénibilité.
- Savoir s'appuyer sur un réseau d'acteurs externes à l'entreprise
- Préciser le rôle du secrétaire du CHSCT, intégrer celui-ci dans notre stratégie globale.

Lieux et dates

LORRAINE SUD NANCY	24-25-26 FÉVRIER + 22-23 AVRIL 2014
LORRAINE NORD METZ	18-19-20 JUIN + 04-05 SEPTEMBRE 2014

Formation en 5 jours. Attention à remplir les formulaires spécifiques pour une prise en charge employeur de cette formation. Pour les militants d'entreprise de -300 salariés, poser 2 jours FS en plus des 3 jours CHSCT. En cas de difficultés, contactez le secteur formation de la CFDT Lorraine.

● ARBRE DE FAITS ARBRE DES CAUSES

3 jours

Publics

- Elu(e)s et mandaté(e)s au CHSCT, DS, CHS,
- collectifs de sections syndicales.

Objectifs

- Savoir maîtriser l'outil de lecture « arbre des causes ».
- Distinguer les faits et les causes, leurs logiques
- Mettre en place l'enquête après l'accident ou AT-MP
- Elaborer un plan d'action et de prévention, en lien avec la section.

Lieux et dates

LORRAINE SUD NANCY	11-12-13 JUIN 2014
LORRAINE NORD METZ	01-02-03 OCTOBRE 2014

● LE DOCUMENT UNIQUE

3 jours

Publics

- Elu (e)s et mandaté(e)s au CHSCT,
- Collectifs de sections syndicales.

Objectifs

- Connaître les obligations de l'employeur pour la réalisation du D.U,
- pouvoir intervenir sur sa construction,
- savoir travailler avec le CHSCT et en lien avec les salariés, s'appuyer sur ce document pour initier une politique de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.

Lieux et dates

LORRAINE NORD METZ	19-20-21 MAI 2014
LORRAINE SUD NANCY	12-13-14 NOVEMBRE 2014

● PRÉVENIR LE RISQUE DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PRIVÉ

3 jours

Publics

- Tout militant intervenant sur ces questions,
- Responsables Conditions de travail des syndicats.

Objectifs

- Comment entendre la plainte d'un salarié qui se considère comme harcelé ? Que dit la loi ?
- Comment passer de l'individuel au collectif ?
- Quel rôle pour le mandaté CFDT dans la mise en oeuvre d'une politique de prévention des RPS ?

Lieux et dates

LORRAINE NORD METZ	31 MARS 01-02 AVRIL 2014
LORRAINE SUD NANCY	03-04-05 NOVEMBRE 2014

● PRÉVENIR LE RISQUE DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PUBLIC

3 jours

Publics

- Tout militant de section intervenant sur ces questions,
- Responsables Conditions de travail des syndicats.

Objectifs

- Comment entendre la plainte d'un salarié qui se considère comme harcelé ? Que dit la loi ?
- Comment passer de l'individuel au collectif ?
- Quel rôle pour le mandaté CFDT dans la mise en oeuvre d'une politique de prévention des RPS ?

Lieux et dates

METZ	17-18-19 MARS 2014
-------------	---------------------------

● LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

3 jours

Publics

- Elu(e)s et mandaté(e)s au CHSCT, DS, collectifs de sections syndicales
- Responsables Conditions de travail des syndicats.

Objectifs

- Connaître ce que sont les RPS (stress, violence, harcèlement).
- Savoir repérer ce qui les signale et en rechercher les causes.
- Identifier les acteurs de l'entreprise concernés par la prise en charge des RPS, dont le médecin du travail et le CHSCT.
- Connaître le réseau d'appui CFDT en la matière.
- S'initier aux règles de construction d'un accord de prévention des RPS.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

Lieux et dates

LORRAINE SUD NANCY	27-28-29 JANVIER 2014
LORRAINE NORD METZ	10-11-12 DÉCEMBRE 2014

● LA RUPTURE DU LIEN CONTRACTUEL POUR INAPTITUDE DANS LE PRIVÉ

3 jours

Publics

- Elu(e)s et mandatés DS, DP, CE, CHSCT
- Élus prud'hommes

Objectifs

- Savoir qui constate les inaptitudes, quels sont les recours possibles et à quel moment ?
- Connaître les procédures de rupture du contrat de travail, pour inaptitude.
- Savoir sur qui s'appuyer pour agir.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

Lieux et dates

NANCY	26-27-28 MAI 2014
--------------	--------------------------

● LE MÉDECIN DU TRAVAIL ET ACTIONS DE PRÉVENTION

2 jours

Publics

- Elu(e)s et mandatés Secrétaire de section, DS, DP, CE et CHSCT,

Objectifs

- Connaître les statuts, rôles et missions du médecin du travail, sa place dans le service de santé au travail.
- Quels liens à trouver avec notre projet d'action en faveur des conditions de travail.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

Lieux et dates

NANCY	29-30 SEPTEMBRE 2014
--------------	-----------------------------

● ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE

3 jours

Publics

- Elu(e)s DS, DP, CE et CHSCT.
- Militants publics et privés en charge du dossier.

Objectifs

- Connaître les définitions et caractéristiques des AT et des MP.
- Connaître les procédures de déclaration, de reconnaissance, de recours, en cas de maladie professionnelle ou accident de travail.
- Quel impact sur les entreprises (taux de majoration/minoration).
- Quels sont les acteurs CFDT sur lesquels s'appuyer ?

Lieux et dates

LORRAINE SUD	22-23-24 SEPTEMBRE 2014
---------------------	--------------------------------

● LE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ DANS L'ENTREPRISE

3 jours

Publics

- Tout militant du secteur privé.

Objectifs

- Connaître l'ensemble des dispositions qui permettent l'accès ou le maintien dans l'emploi d'un travailleur victime d'un handicap,
- la loi du 11/02/05,
- le rôle des représentants du personnel en la matière,
- les aides de l'Agefiph...

Cette formation bénéficie du soutien financier de l'agefiph

Lieux et dates

ROSIÈRE AUX SALINES (54)	19-20-21 MAI 2014
---------------------------------	--------------------------

● NÉGOCIER UN ACCORD D'ENTREPRISE SUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

3 jours

Publics

- Tout militant du secteur privé

Objectifs

- Connaître les modalités de constitution d'un accord d'entreprise sur la question du handicap,
- connaître les aides allouées par l'Agefiph dans le cadre d'une convention d'entreprise,
- savoir adapter et appliquer un accord national à la situation de l'entreprise.

Cette formation bénéficie du soutien financier de l'agefiph

Lieux et dates

ÉPINAL (88)	15-16-17 OCTOBRE 2014
--------------------	------------------------------



● ÊTRE CONSEILLER DU SALARIÉ

2 jours ◀

Publics

- Les conseillers du salarié de Meurthe et Moselle.

Objectifs

- Connaître le rôle et les missions du conseiller du salarié,
- connaître les grands principes de la procédure de licenciement, l'entretien préalable, la convocation, l'assistance.
- Appréhender l'accompagnement d'un salarié dans ce moment difficile.
- Savoir se positionner et agir dans le face à face salarié/employeur.
- Savoir faire le lien entre son action et le reste de l'organisation

Lieux et dates

NANCY

27-28 FÉVRIER 2014



● ÊTRE MANDATÉ CFDT DANS UN ORGANISME DE PROTECTION SOCIALE

3 jours ◀

Publics

- Nouveaux mandatés dans les CAF, CPAM, CARSAT...

Objectifs

- Découvrir l'histoire de la protection sociale et ses sources de financement.
- Identifier les enjeux de la protection sociale.
- Agir pour en portant les revendications de la CFDT.

Lieux et dates

NANCY

01-02-03 OCTOBRE 2014

● ACCUEILLIR UN SALARIÉ DANS UNE UNION LOCALE

2 jours ◀

Publics

- Militant(e)s voulant effectuer des permanences d'accueil **dans les Unions Locales.**

Objectifs

- Connaître le rôle des unions locales, structures interpro de proximité, les situer dans l'ensemble des structures de la CFDT,
- savoir accueillir et répondre à la demande d'un salarié, d'un adhérent,
- pouvoir orienter un salarié, un adhérent, dans le réseau des syndicats, des structures et des mandatés de la CFDT Lorraine.

Lieux et dates

POUR LES UL DU 55 COMMERCY	23-24 JANVIER 2014
POUR LES UL DU 88 ÉPINAL	23-24 JUIN 2014
POUR LES UL DU 54 NANCY	15-16 DÉCEMBRE 2014



● **LES CONGÉS DU SALARIÉ**

3 jours

Publics

- Conseillers prud'hommes,
- Conseillers du salarié,
- Défenseurs
- Responsable juridique du syndicat

Objectifs

- Connaître toutes les formes de congés (congés payés, congés de formation, congés sans solde, de maternité, de paternité...) auquel le salarié a droit tout au long de sa relation de travail
- Savoir s'exprimer et convaincre devant un conseil de prud'hommes.

Lieux et dates

GÉRARDMER (88) 17-18-19 FÉVRIER 2014



● **LES NOUVELLES RÈGLES DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE DEPUIS L'ANI SUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI**

3 jours

Publics

- Conseillers prud'hommes,
- Conseillers du salarié,
- Défenseurs
- Responsable juridique du syndicat

Objectifs

- Mettre à jour ses connaissances sur le licenciement économique individuel et collectif

Lieux et dates

POMPEY (54) 19-20-21 MAI 2014

● **MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU CONTRAT DE TRAVAIL**

3 jours

Publics

- Conseillers prud'hommes,
- Conseillers du salarié,
- Défenseurs,
- Responsable juridique du syndicat

Objectifs

- Mettre à jour ses connaissances sur les effets d'une modification des conditions de travail et du contrat de travail.

Lieux et dates

METZ (57) 13-14-15 OCTOBRE 2014

● **LA JOURNÉE DE JURISPRUDENCE À COMMERCY**

1 jour

Publics

- Conseiller prud'homme,
- Conseiller du salarié,
- Défenseur,
- Responsable juridique du syndicat

Objectifs

- Mettre à jour ses connaissances sur la jurisprudence depuis mi-2013

Lieux et dates

COMMERCY (55) 19 JUIN 2014

● **ACTUALITÉS JURISPRUDENCES**

1 jour

Publics

- Conseiller prud'homme,
- Conseiller du salarié,
- Défenseur,
- Responsable juridique du syndicat

Objectifs

- Faire le point, en fin d'année et dans chaque territoire, sur l'évolution de la jurisprudence.











Lieux et dates



54-55-57-88 décembre 2014

Les informations complémentaires, thèmes, dates et lieux seront données en cours d'année au réseau juridique CFDT.

CALENDRIER DES FORMATIONS 2014

Légende

 Connaître la CFDT	 Formations « AGIR »	 Communiquer, animer
 1 ^{res} formations pour exercer son mandat	 Mandatés interpro	 Formations juridiques
 Approfondir l'exercice du mandat	 Travail, santé et conditions de travail	 Travail, sécuriser les parcours professionnels
 Renouvellement générationnel		

 Dimanches et jours fériés	 Vacances scolaires de la zone A (Nancy-Metz)	 Département où a lieu la formation
---	--	--

JANVIER 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
54	[Yellow background for 1, 5, 12, 19, 26]																														
55	[Yellow background for 1, 5, 12, 19, 26]																														
57	[Yellow background for 1, 5, 12, 19, 26]																														
	[Blue background for 31: SG - Prépa congrès]																														
	[Dark red background for 27-28: Risques Psycho-Sociaux (RPS)]																														
	[Olive green background for 23: Accueillir un salarié dans une Union locale]																														
	[Olive green background for 20: Informatique]																														
	[Pink background for 26: Le rôle du Délégué du Personnel (DP)]																														

FÉVRIER 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28			
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V			
54	[Yellow background for 1, 9, 16, 23]																														
55	[Yellow background for 1, 9, 16, 23]																														
57	[Yellow background for 1, 9, 16, 23]																														
88	[Yellow background for 1, 9, 16, 23]																														
	[Dark blue background for 12: Renouvellement générationnel Session 1]																														
	[Dark red background for 19: PSE, fusion, restructurations]																														
	[Dark red background for 25: CHSCT Niveau 2 Module 1]																														
	[Dark green background for 28: Être conseiller du salarié]																														
	[Pink background for 10: L'élu CHSCT Module 1]																														
	[Brown background for 11: Dvpt depuis la section Module 1]																														
	[Pink background for 3: L'élu CE]																														
	[Olive green background for 22: Expression écrite]																														
	[Blue background for 17: Règles et techniques négociation Public]																														
	[Light green background for 16: Les congés du salarié]																														

CALENDRIER DES FORMATIONS 2014

MARS 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	
54																		Règles et techniques de négociation dans le privé							L'élu CE							
57																																Harcèlement Privé
88																			Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le secteur public													

AVRIL 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M		
54																																
55																																
57																																

MAI 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
54																															
57																															
88																															

CALENDRIER DES FORMATIONS 2014

JUIN 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
54												Référent Formation							Droit Individuel à la Formation professionnelle (DIF)					Renouvellement générationnel Session 3						
55																				Jurisprudence				Rôle du Délégué du Personnel (DP)						
57																														
88																														

JUILLET 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J
LOR																															

AOÛT 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
LOR																															

SEPTEMBRE 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
54																														
57																														
88																														

CALENDRIER DES FORMATIONS SYNDICALES 2014

OCTOBRE 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V			
54	Être mandaté dans un organisme de protection sociale							Expression orale					Formation économique de l'élu CE																					
57	Arbre des faits / arbre des causes												L'élu CE																					
88						L'élu CHSCT Module 1									Négocier un accord d'entreprise sur la question du handicap																			

NOVEMBRE 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
54	Toussaint		Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le secteur privé									Document Unique (DU)												Accueil et bienvenue à la CFDT		L'élu CHSCT Module 2				
57			Armistice 1918														Le rôle du Délégué Syndical (DS)													

DÉCEMBRE 2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	
54	Code du travail et action syndicale							Le rôle du Délégué du Personnel (DP)						Accueillir un salarié dans une Union locale					Evaluation REPERES													
57	Bilan social dans le secteur privé									Risques Psycho-Sociaux (RPS)														Noël		St-Etienne						
88							L'élu CHSCT Module 2																									

► Les formations «agir dans» sont des formations/actions.

Cela veut dire qu'un collectif choisi de s'interroger sur son propre fonctionnement pour avancer sur un sujet donné. Ce n'est donc jamais une personne seule qui s'inscrit mais un groupe. Quel que soit le thème, le déroulé comprendra toujours des temps de formation, des retours sur le terrain pour des mises en pratique, des moments d'évaluation, en lien avec le syndicat d'appartenance.

● AGIR POUR STRUCTURER LE SYNDICAT

2 X 2 jours

Publics

- Un exécutif de syndicat.

Recrutement

- Convention entre le Syndicat, sa Fédération et la CFDT Lorraine.

Objectifs

- Identifier les missions et fonctions du Syndicat
- Repérer la place du syndicat dans le fonctionnement de la CFDT
- Identifier les responsabilités au sein de l'exécutif à partir du diagnostic partagé
- Bâtir un plan de travail en cohérence avec nos priorités, nos moyens, nos valeurs. Y intégrer la question du développement et du renouvellement générationnel.
- Evaluer la formation.

Dates et lieux à la demande.

● AGIR POUR STRUCTURER LA SECTION

2 X 2 jours

Publics

- **Collectifs de Sections**, qui veulent améliorer le fonctionnement du collectif, et consolider la Section.

Recrutement

- Pour être mise en œuvre, la formation agir dans la **section syndicale** implique l'accord de la section et de son représentant, ainsi que l'accord et l'engagement du syndicat.

Objectifs

- Repérer la section dans le fonctionnement CFDT et le lien section/syndicat.
- Etablir le diagnostic du fonctionnement de la section
- Elaborer collectivement des revendications et des priorités
- Etablir et réaliser un plan de travail
- Evaluer la formation.

Dates et lieux à la demande.

● AGIR POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

2 X 2 jours

Publics

- **Collectif de sections syndicales** de tout secteur à raison d'au moins deux militant(e)s (présence souhaitée d'au moins un militant du CHSCT).
- Responsables conditions de travail des syndicats

Objectifs

- Poser un diagnostic conditions de travail dans l'entreprise.
- Savoir identifier des priorités.
- Connaître le réseau d'appui de la CFDT et les outils à notre disposition pour au final construire un projet d'action syndicale de changement sur le champ des conditions de travail.
- S'approprier les nouvelles modalités de négociation ouvertes par l'ANI QVT EP.

Dates et lieux à la demande.

● AGIR POUR L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

2 X 2 jours



Publics

- Collectif de sections syndicales de tout secteur à raison d'au moins deux militant(e)s

Recrutement

- Accord entre les stagiaires, le Délégué syndical ou le Secrétaire de section et le Secrétaire du Syndicat.

Objectifs

- Identifier et comprendre les situations d'inégalités au travail
- S'approprier les bases législatives et les documents à disposition, dont l'ANI QVT EP
- Connaître le rapport de situation comparée.
- Définir des revendications.
- Elaborer un projet d'action syndicale pour agir sur le lieu de travail

Dates et lieux à la demande.

● AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT, DEPUIS LE SYNDICAT

*Au minimum :
2 jours + 1 jour bilan à T + 6
Possibilité de rajouter 1 ou 2 jours en
fonction des demandes de thèmes à
travailler (le syndicalisme de proximité,
la fidélisation, ...)*

Publics

- **Collectif de syndicats** qui veut mettre en place ou améliorer sa politique de développement.

Objectifs

- Identifier ce que recouvre une politique de développement.
- Être au clair sur le rôle de chacun pour une démarche globale associant les différentes structures.
- Savoir organiser des pratiques collectives porteuses de développement en lien avec l'action revendicative.

*Dates et
lieux à la
demande.*

● AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT, DEPUIS LA SECTION

4 jours (en deux sessions)

Publics

- **Collectif de sections** qui veulent mettre en place ou améliorer leur politique de développement.

Objectifs

- Savoir organiser des pratiques collectives porteuses de développement en lien avec l'action revendicative.
- Savoir aller à la rencontre des salariés et développer un syndicalisme de proximité.
- Organiser la proposition d'adhésion et la fidélisation.

Lieux et dates

LORRAINE NORD METZ	10-11 FÉVRIER 2014 + 19-20 JUIN 2014
LORRAINE SUD ÉPINAL	20-21 MARS 2014 + 15-16 SEPTEMBRE 2014



● EXPRESSION ORALE

3 jours

Publics

- Représentant(e)s du personnel et militants qui veulent améliorer leur communication orale.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

Objectifs

- Savoir écouter
- Maîtriser son expression orale
- Savoir argumenter, convaincre, reformuler.

Lieux et dates

LORRAINE NORD METZ	21-22-23 mai 2014
LORRAINE SUD NANCY	08-09-10 OCTOBRE 2014

● EXPRESSION ÉCRITE

3 jours

Publics

- Représentant(e)s du personnel et militants qui veulent améliorer leur communication écrite.

Objectifs

- Savoir argumenter, convaincre à l'écrit,
- Techniques de l'écrit
- Les différents supports écrits : tract, prise de notes, P.V, compte rendu, le journal...

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

Lieux et dates

LORRAINE NORD METZ	19-20-21 FÉVRIER 2014
LORRAINE SUD NANCY	22-23-24 SEPTEMBRE 2014

● NOUVEAUX MÉDIAS BLOGS, FACEBOOK... QUELLE UTILISATION SYNDICALE ?

3 jours

Publics

- Tout militant CFDT devant développer une communication CFDT.

Objectifs

- Savoir créer et mettre à jour un blog via les supports à disposition sur le net.
- Savoir utiliser facebook, un blog, un site dans une optique syndicale et en articulation avec nos supports habituels.
- Concevoir une ligne éditoriale.
- Connaître la réglementation en vigueur.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

Lieux et dates

NANCY	15-16-17 SEPTEMBRE 2014
--------------	--------------------------------

● INFORMATIQUE

3 jours

Publics

- Militants CFDT, voulant approfondir leurs connaissances informatiques pour une utilisation syndicale.

Objectifs

- Savoir utiliser Word pour des tracts, affiches, courriers,
- savoir construire un tableau Excel pour un suivi d'activité,
- savoir faire une présentation sous Powerpoint.

Lieux et dates

METZ	20-21-22 JANVIER 2014
-------------	------------------------------

ET TOUT CE QUI N'EST PAS DANS CE PLAN DE FORMATION... PEUT ÊTRE FAIT HORS PLAN !



- L'équipe Formation essaiera de répondre à toute demande de syndicats, d'UD, pour les équipes du secteur privé mais aussi des trois fonctions publiques.
- Certaines formations comme « *Bienvenue à la CFDT* » peuvent être co-préparées par le secteur formation et le syndicat de mandeur.
- Certains modules peuvent s'intégrer dans une autre formation. C'est notamment le cas des modules « *développement* » ou « *histoire et identité* ».
- Enfin, des formations comme « *agir dans le syndicat* » gagnent à être préparées et animées conjointement par la CFDT-Lorraine et la fédération.

DIPLÔME D'ÉTUDES SOCIALES



138, avenue de la Libération
BP 43409 - 54015 NANCY CEDEX

Contact : 03 54 50 47 00
irt-secretariat@univ-lorraine.fr
<http://www.univ-lorraine.fr/content/institut-regional-du-travail>

Les instituts du Travail ont pour mission la formation et la recherche en sciences sociales du travail. Dans ce cadre, ils contribuent à la formation des membres des organisations syndicales, des organismes du secteur de l'économie sociale et des associations.
(Décret n° 89-266 du 25 avril 1989, relatif aux Instituts du travail)

A NANCY, l'institut du travail propose deux formations pouvant déboucher sur un diplôme d'université. Elles ne remplacent pas les formations syndicales mais peuvent constituer un élément de validation des compétences acquises par les militants, elles peuvent être prises en charge par le DIF.

LE DES. DIPLÔME D'ÉTUDES SOCIALES

Il s'agit d'un diplôme d'université axé sur les sciences sociales du travail.

Il comporte

- Des enseignements obligatoires constituant un tronc commun de matières fondamentales
- Des options et des enseignements complémentaires.

L'**inscription** est précédée d'un entretien avec un enseignant de l'IRT afin de définir le meilleur parcours de formation compte tenu des objectifs de l'auditeur. Aucune condition de diplôme n'est requise. Le D.E.S. est ouvert aux non bacheliers.

Sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves de contrôle, le DES est délivré aux auditeurs ayant suivi des modules pour **un équivalent d'au moins 20 points**, dont obligatoirement les 13 points du tronc commun.

1 point correspondant à 12 heures de formation, l'auditeur doit donc suivre l'équivalent d'au moins 240 heures de formation.

LE DSES, DIPLÔME SUPÉRIEUR D'ÉTUDES SOCIALES.

Il s'agit également d'un diplôme qui, sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves de contrôle, est délivré aux auditeurs ayant suivi des modules pour un équivalent d'au moins **40 points**.

Ce diplôme comporte :

- une initiation à la recherche finalisée par la rédaction d'un mémoire, qui correspond à 10 points.

Les **cours obligatoires** : introduction au droit, droit du travail, notion générale de protection sociale, droit de la formation professionnelle.

Les cours optionnels : protection sociale, droit des associations, option représentant du personnel, économie générale du travail, droit social européen, psychosociologie de travail, histoire des relations sociales, droit de la fonction publique, expression écrite.

Chacun des modules peut être suivi au titre du droit individuel à la formation (DIF).

Une passerelle est possible avec la licence professionnelle collaborateur de droit social.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, POUR VOUS INSCRIRE, CONTACTEZ DIRECTEMENT IRT

S'INSCRIRE EN LIGNE, PLUS FACILE ET PLUS RAPIDE



AUTRES ACTU | NOTRE ACTION | DANS LES DÉPARTEMENTS | QUI SOMMES-NOUS ? | SALLE DE PRESSE | OK



➔ En plus de Présence CFDT, retrouvez toute l'année l'actualité du secteur formation de Lorraine sur **notre site internet**. Vous y trouverez l'ensemble de l'actualité du secteur, des informations pratiques (les modalités d'inscription mais aussi une liste d'hôtels, les frais de formation, le co-voiturage, les contacts utiles...)

ET SURTOUT... **VOUS POURREZ VOUS INSCRIRE EN LIGNE.**



ALLEZ SUR LE SITE

www.cfdtlorraineformation.net

S'identifier

nom d'utilisateur [en majuscule]

mot de passe [en minuscule]

➤ Tapez l'identifiant en **majuscule**

➤ Puis le mot de passe en **minuscule**



Vous pourrez ouvrir la page d'accueil suivante

Formations syndicales 2014

Inscription en ligne | Modèles des bulletins | Demande de congés

Cfdt LORRAINE

Bienvenue sur le site du Secteur Formations de la CFDT LORRAINE.

ET SURTOUT... VOUS POURREZ VOUS INSCRIRE EN LIGNE.

JANVIER 2014						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

LA MARCHÉ À SUIVRE POUR S'INSCRIRE À UNE FORMATION

IL FAUT VOUS INSCRIRE AUPRÈS DE LA CFDT.

(voir « vos contacts formation » p. 35)

► Attention, pour éviter les annulations ou les refus par manque de place, le mieux est que votre syndicat valide l'inscription et la renvoie au secrétariat du secteur formation au **plus tard 45 jours avant le début du stage**.

► Veillez à bien utiliser les bulletins d'inscriptions 2014 ainsi que les modèles de demandes de congés 2014 fournis en fin de fascicule et sur internet.

Pourquoi autant de rigueur dans les délais posés ?

Tout simplement pour permettre à chacun(e) de déposer dans les délais une demande de congé de formation auprès de son employeur. Parce qu'une demande déposée puis retirée tardivement pour cause d'annulation de formation par exemple peut signifier un droit consommé malgré tout !

DÉMARCHES AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR

► Il vous faut déposer à votre employeur, **une demande de congé de formation économique, sociale et syndicale** (voir p. 32). Cette demande est à adresser **au minimum 30 jours à l'avance**. Pensez à vous assurer que votre demande a bien été reçue. Le mieux est de demander un récépissé qui atteste de la demande.

Ce congé formation est un droit.

L'employeur ne peut le refuser, après avis du Comité d'Entreprise, que s'il juge que votre absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Tout refus doit être motivé et doit vous être notifié dans les huit jours. En cas de litige, le salarié du secteur privé peut saisir le conseil de prud'hommes statuant en référé. Mais avant cela, n'hésitez pas à vous adresser à votre syndicat ou au secteur formation syndicale.

LES DÉLAIS À RESPECTER POUR S'INSCRIRE À UNE FORMATION

INSCRIPTION PAPIER			JOURS	INSCRIPTION INTERNET		
SECTEUR FORMATION	SYNDICAT	EMPLOYEUR		EMPLOYEUR	SYNDICAT	SECTEUR FORMATION
	Envoi du bulletin d'inscription à votre syndicat		60			Réception de votre bulletin en ligne, transfert à votre syndicat pour validation
	Le syndicat valide l'inscription et la renvoie au secteur formation au plus tard 45 jours avant		50		Le syndicat retourne le mail pour validation	Envoi confirmation au mail que vous avez donné
Réception du bulletin validé Inscription à la formation souhaitée			40			
		Déposer une demande de congé de formation à 30 jours minimum (voir modèles différents fournis en fin livret)	30	Déposer une demande de congé de formation à 30 jours minimum (voir modèles différents fournis en fin livret)		
Envoi de votre convocation avec programme, plan et liste des participants (pour co-voiturage)			20			Envoi de votre convocation avec programme, plan et liste des participants (pour co-voiturage)
			10			

FORMATION

FRAIS DE REPAS

Les repas sont pris en charge.

Une participation de 3€ est demandée à chaque stagiaire.

(Règlement à effectuer en début de formation auprès de l'animateur - ou déductible des frais de déplacement)

HÉBERGEMENT

La recherche d'un hébergement incombe au stagiaire.

Prise en charge aux conditions suivantes :

Eloignement de +100 kms

- Remboursement **65€** maximum par nuitée avec petit déjeuner.
- Repas du soir : remboursement **12€**.
(Justificatifs originaux impératifs)



PERTE DE SALAIRE

La réglementation impose une prise en charge de l'employeur à partir de 10 salariés.

Vérifiez l'application des dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective, interrogez votre Délégué Syndical et votre syndicat.

La CFDT Lorraine prévoit une prise en charge des pertes de salaire s'il n'y a aucune autre possibilité.

Dans le cas d'une perte de salaire il faut faire remplir par votre employeur le certificat de perte de salaire que vous trouvez en page 28.

DÉPLACEMENTS DU DOMICILE AU LIEU DE FORMATION



Remboursement des frais kilométrique dont le tarif est déterminé par le Bureau Régional.

Le covoiturage est fortement encouragé.

Tarifs de remboursement année 2014 :

- 1 personne : **0.25 € / km**
- 2 personnes : **0.30 € / km**
- 3 personnes : **0.35 € / km**
- 4 personnes : **0.40 € / km**

Attention ! Si vous ne l'avez pas encore fait pensez à amener un RIB quand vous venez en formation cela nous permettra de vous rembourser plus rapidement vos frais.

PARTICIPATION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES

Une participation financière de **10 € /jour/ sessionnaire** est demandée au syndicat pour les formations où il inscrit un adhérent.

Cette participation ne s'applique pas pour :

- Les formations avec une convention (employeur ou CE)
- Les formations Défi handicap
- Les formations pour des mandats interpro, dont les C.P.H.

De plus, le Bureau Régional CFDT a décidé de maintenir « gratuites » en 2014 :

- les formations accueil bienvenue,
- les formations Renouvellement générationnel.





CERTIFICAT DE PERTE DE SALAIRE

Rappel : Selon l'article L.3142-7 du Code du travail : « *Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le niveau national, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés* »

Art. L.3142-8 du Code du Travail « *Le ou les congés de formation économique et sociale et de formation syndicale donnent lieu à une rémunération par les employeurs, dans les entreprises de dix salariés et plus, dans des conditions prévues par voie réglementaire.*

Cette rémunération est versée à la fin du mois au cours duquel la session a eu lieu »

Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables, l'article R. 3142-1 du Code du travail prévoit le financement suivant à la charge de l'employeur : « *Dans les entreprises de dix salariés et plus, l'employeur rémunère les congés de formation économique et sociale et de formation syndicale dans la limite de 0,08 ‰ du montant des salaires payés pendant l'année en cours. Ce montant est entendu au sens du 1 de l'article 231 du code général des impôts relatif à la taxe sur les salaires. Les dépenses correspondantes des entreprises sont déductibles, dans la limite fixée au premier alinéa, du montant de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.* »

Ce certificat est donc strictement réservé aux seules autres hypothèses.

Je soussigné(e) (NOM-PRENOM) _____

(Fonction – Entreprise) : _____

Certifie que M _____

Subira une perte de salaire nette d'un montant de : _____ (en chiffres)

_____ (en toutes lettres)

Pour la période du _____ au _____

J'atteste que l'entreprise est dans l'une des situations suivantes :

(*) cocher la ou les cases correspondantes

Entreprise non tenue par des dispositions conventionnelles spécifiques ou ayant respecté ces dernières (*)

Entreprise de 1 à 9 salariés non soumises à l'article R.3142-1 du Code du travail (*)

Entreprise de 10 salariés et plus, soumise à l'article R.3142-1 du Code du travail (*)

• La perte de salaire ci-dessus tient compte de ce financement OUI NON (*)

• L'entreprise a épuisé le 0.08 pour mille du montant des salaires OUI NON (*)

Fait à _____ le _____

Cachet et signature de l'employeur

Art. 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives doivent être informées :

Du caractère obligatoire ou facultatif de réponse,

Des conséquences à leur égard d'un défaut de réponse,

Des personnes physiques ou morales destinataires des informations,

De l'existence d'un droit d'accès et de rectification.

Lorsque de telles informations sont recueillies par voie de questionnaires, ceux-ci doivent porter mention de ces prescriptions.

Ces dispositions ne s'appliquent pas à la collecte des informations nécessaires à la constatation des infractions.

à envoyer à votre syndicat ex : commerces, métaux

BULLETIN D'INSCRIPTION 2014
SECTEUR PRIVÉ

(A remplir lisiblement, impérativement et en totalité)



ICEFS

Homme Nom : Prénom :
 Femme Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

N° Tél. Personnel :/...../..... Professionnel :/...../.....
(ces n° seront communiqués sur une liste aux stagiaires effectuant la même formation pour co-voiturage)

Portable/...../.....

Adresse e-mail :@.....

Date de naissance :/...../19.....

NOM DE LA FORMATION : _____

Qui se déroulera à : du au2014

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom
Adresse de l'Entreprise :

N° Tél. :/...../..... □ - de 50 salariés □ - de 300 salariés □ +300 salariés

Votre syndicat (ex. : Métaux, Santé Sociaux) :

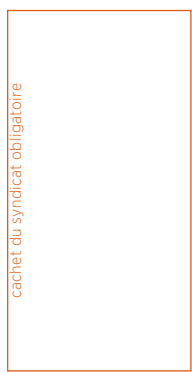
N° SCPVC (sur votre carte adhérent)

Vos mandats CE DP CHSCT DS RSS
 Secrétaire Trésorier Titulaire Délégation unique

Autres (à préciser) :

A
le 2014

Signature du demandeur



**N'OUBLIEZ PAS QU'UNE PARTICIPATION AUX
FRAIS DE REPAS DE 3,00€ PAR JOUR VOUS SERA
DEMANDÉE LORS DE LA FORMATION**

à envoyer à votre syndicat ex : interco, santé

BULLETIN D'INSCRIPTION 2014
SECTEUR PUBLIC

(A remplir lisiblement, impérativement et en totalité)



ICEFS

Homme Nom : Prénom :
 Femme Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

N° Tél. Personnel :/...../..... Professionnel :/...../.....
(ces n° seront communiqués sur une liste aux stagiaires effectuant la même formation pour co-voiturage)

Portable/...../.....

Adresse e-mail :@.....

Date de naissance :/...../19.....

NOM DE LA FORMATION : _____

Qui se déroulera à : du au2014

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom
Adresse de l'Entreprise :

N° Tél. :/...../..... □ - de 50 salariés □ - de 300 salariés □ +300 salariés

Votre syndicat (ex. : Interco, Santé Sociaux etc) :

N° SCPVC (sur votre carte adhérent)

Vos mandats CAP CTP CHS Secrétaire de section
 CTE Titulaire

Autres (à préciser) :

A
le 2014

Signature du demandeur



**N'OUBLIEZ PAS QU'UNE PARTICIPATION AUX
FRAIS DE REPAS DE 3,00€ PAR JOUR VOUS SERA
DEMANDÉE LORS DE LA FORMATION**



à envoyer à votre syndicat ex: commerce, métaux...

BULLETTIN D'INSCRIPTION 2014

CHS CT

!CEFS

(A remplir lisiblement, impérativement et en totalité)

Nom : Prénom :

Homme Femme Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

N° Tél. Personnel :/...../...../...../...../...../...../..... Professionnel :/...../...../...../...../.....
(ces n° seront communiqués sur une liste aux stagiaires effectuant la même formation pour co-voiturage)

Portable/...../...../...../.....

Adresse e-mail :@...../...../.....

Date de naissance :/..... / 19

NOM DE LA FORMATION :

Qui se déroulera à : du au 2014.

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom :

Adresse de l'Entreprise :

N° Tél. :/...../...../...../...../...../...../..... □ - de 50 salariés □ - de 300 salariés □ +300 salariés

Secteur PRIVE Secteur PUBLIC

Votre syndicat (ex: Métaux, Santé Sociaux etc) :

N° SCPVC (sur votre carte adhérent) :

Vos mandats CE DP Trésorier Secrétaire Titulaire Délégation Unique DS RSS

CHSCT Avez-vous bénéficié d'une formation CHSCT depuis 4 ans OUI NON

Si fonction Publique hospitalière : Titulaire OUI NON

Autres (à préciser):

A Signature du demandeur

le 2014

cachet du syndicat obligatoire



!SEFOJ

à renvoyer au :

Secteur formation de la CFDT Lorraine
5 bis Place Saint Rémy - 54300 LUNEVILLE

**BULLETTIN D'INSCRIPTION 2014
FORMATION PRUD'HOMMES**

(A remplir lisiblement, impérativement et en totalité)

Mme Mille M. Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

N° Tél. Personnel :/...../...../...../...../...../...../..... Portable :/...../...../...../...../.....

Professionnel :/...../...../...../.....

Adresse e-mail :@.....

Sexe : Masculin Féminin Date de naissance : 19

(à indiquer impérativement)

Nom et Adresse de l'Entreprise :

N° Tél. :/...../...../...../...../.....

NOM DE LA FORMATION

Qui se déroulera à : du au 2014

Fonction : Conseiller Prud'hommes* Conseil Section

Défenseur Conseiller du salarié

Autres responsabilités(s) syndicales (ex. Elu CE, Délégué(e) Syndicale, RSS...) :

A 2014

le 2014

(*) cocher la ou les cases correspondantes

CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL
UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE

2014



ISEFOJ

à remettre à l'employeur,
un mois avant la date de la session
(sauf exception)

CONGÉ DE FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Je soussigné(e)

Je vous informe qu'en vertu des articles L.1442-2 du code du travail, je
participerai à une session de formation de jours

à compter du au 2014

Cette session est organisée par l'Institut Confédéral d'Etude et de
Formation Syndicale de la CFDT qui est un organisme agréé par
Arrêté Ministériel;

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes
sentiments distingués.

Fait à..... Le

Signature

ACCÈS « TOUT PUBLIC »

● LE PORTAIL DE LA CFDT-LORRAINE

www.lorraine.cfdt.fr

NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS *ET FAITES ABONNER AUTOUR DE VOUS !*

- C'est gratuit
 - On la reçoit une fois par mois dans sa boîte mail
 - Avec un clic, c'est simple pour s'y abonner. Se rendre sur la Une du Portail Cfdt Lorraine
- www.lorraine.cfdt.fr

NEWSLETTER

S'abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL

POUR CEUX QUI ONT MANQUÉ LES PRÉCÉDENTS
NUMÉROS.

[www.cfdt.fr /](http://www.cfdt.fr/) NewsletterLorraine

Chaque fin de mois, la lettre
d'information de la Cfdt Lorraine
présente les événements clés de la
période et recense l'ensemble des
publications du portail classées selon
différentes rubriques.



ACCÈS « ESPACE ADHÉRENT »

● LE SITE DE LA FORMATION SYNDICALE

www.cfdtlorraineformation.net/

Présentation des parcours de formation,
comment s'inscrire,
Informations pratiques, contacts ...

Et surtout
VOUS POURREZ
VOUS INSCRIRE
EN LIGNE



Site optimisé
pour les
navigateurs Firefox
et Chrome
www.lorraine.cfdt.fr

CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL
UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE

2014



à remettre à l'employeur, un mois
avant la date de la session
(sauf exception)

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (FONCTION PUBLIQUE)

Je soussigné(e)

solicite une mise en congé du au 2014

pour suivre la formation :

organisée à

par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT, conformément aux décrets n° 84-474 du 15 juin 1984, n° 85-552 du 22 mai 1985 (modifié par l'article 3 du décret n° 94-1914 du 4 mars 1994) et n° 88-676 du 6 mai 1988 accordant aux travailleurs le droit à des congés de formation économique, sociale et syndicale.

Organisme agréé par Arrêté Ministériel.

Fait à, le

Signature

CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL
UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE

2014



à remettre à l'employeur, un mois
avant la date de la session
(sauf exception)

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (DROIT PRIVÉ)

Je soussigné(e)

Conformément aux articles L.3142-7 ; L.3142-8 ; L.3142-9 ; L.3142-10 ; R. 3142-1 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du au 2014

(préciser les dates de début et de fin de stage)

en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT, qui est un organisme agréé par Arrêté Ministériel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à, le

Signature

2014



à remettre à l'employeur,
un mois avant la date de la session
(sauf exception)

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION CHSCT

Je soussigné(e)

Conformément aux articles L.4614-4 ; L.4614-15 et L.4523-10 du code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail.

Ce stage organisé par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT, organisme agréé par Arrêté Ministériel, aura lieu :

du au 2014

(préciser les dates de début et de fin de stage)

Le montant des frais pédagogiques s'élève à **338,40(*) € par jour et par personne** (conformément à l'article R.4614-34, trente six fois le SMIC horaire auquel s'ajoute :

- les frais de déplacement sur la base du tarif de seconde classe SNCF, applicable au trajet le plus direct entre l'établissement et le lieu de la formation,
- les frais de séjour sur la base de l'indemnité de mission versée aux agents de l'Etat pour les déplacements temporaires, soit 15,25 € par repas et 83,86 € par nuitée à Paris et en Province, 68,61 € par nuitée.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à..... Le

Signature

(*) Ce montant est susceptible d'être modifié à la chaque parution d'un nouveau décret.

2014



à remettre à l'employeur,
un mois avant la date de la session
(sauf exception)

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ECONOMIQUE ÉLU AU COMITÉ D'ENTREPRISE

Je soussigné(e)

Conformément aux articles L.2325-44 et R.2325-8 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du..... au 2014
(préciser les dates de début et de fin de stage)

en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT, qui est un organisme agréé par Arrêté Ministériel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à..... Le

Signature



Fonctionnement

Offres et services



Crédit Photo : Gerhard Linnekoegler/Eyesea

Depuis plus de 30 ans, la Macif est partenaire des comités d'entreprise.

Notre longue expérience au sein de l'économie sociale nous a permis d'identifier vos besoins spécifiques et de développer une protection parfaitement adaptée.

La Macif est l'assureur privilégié des CE en France !

Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en Points d'accueil ou sur www.macif.fr

Macif - Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.





VOS CONTACTS FORMATION

LORRAINE FORMATION

5 bis place Saint-Rémy
54300 LUNEVILLE

☎ **03 83 73 56 01**

📠 **03 59 62 02 34**

formation@cfdt54.fr

www.cfdtlorraineformation.net

(code et modalités d'accès p.23)

SECRETARIAT

Murielle GUILLEMINAULT

☎ **03 83 73 56 01**

formation@cfdt54.fr



RESPONSABLE RÉGIONAL

Dominique TOUSSAINT

15 Boulevard Charles V
BP 32240

54022 NANCY cedex

☎ **03 83 39 45 08**

d.toussaint@lorraine.cfdt.fr



RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX

EN MEUSE

Jacqueline LANDAIS

CFDT 11 Place de la Couronne
BP 80042

55001 BAR LE DUC Cedex

☎ **03 29 45 07 97**

📠 **03 29 79 48 98**

landais.jacqueline@free.fr



DÉLÉGUÉ RÉGIONAL FORMATION RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE

Gérard GUILLEMINAULT

5 Bis Place Saint Rémy
54300 LUNEVILLE

gguilleminault@cfdt54.fr



DANS LES VOSGES

Alain ACIMAZ

CFDT 4 rue Aristide Briand
BP 334

88008 ÉPINAL Cedex

☎ **03 29 82 04 32**

📠 **03 29 33 01 38**

alain.celeszelles@orange.fr



DÉLÉGUÉ RÉGIONAL JURIDIQUE

Stéphane SIMON

☎ **03 87 16 97 70**

s.r.simon@wanadoo.fr



EN MOSELLE

Didier JUNKER

CFDT 2 rue du Général
Lardemelle - BP 80527

57009 METZ cedex 1

☎ **03 87 16 97 70**

📠 **03 87 16 28 45**

moselle@cfdt.fr



Pourquoi choisir une couverture collective adaptée ?

Les dépenses de santé augmentent et dans le même temps, les remboursements de Sécurité sociale diminuent... Face à ce phénomène, il est important de faire le bon choix entre protection sociale individuelle ou collective.

Nous avons demandé l'expertise d'un professionnel Humanis.

85% des salariés estiment que la meilleure solution pour la complémentaire santé est un contrat collectif d'entreprise.

63% des employeurs ayant mis en place une complémentaire santé obligatoire la considèrent comme un avantage social favorisant l'équité et la cohésion entre salariés.

12% des employés et **22%** des ouvriers ne bénéficient d'aucune couverture de prévoyance.

Source : baromètre CTIP/CREDOC 2011

— Quels sont les besoins des salariés en prévoyance et en santé ?

La prévoyance et la santé collectives sont aujourd'hui une préoccupation majeure des salariés et des entreprises. La couverture santé arrive en tête des besoins exprimés par les salariés. Pourtant, en dehors des exigences de la convention collective des cadres de 1947, il n'y a pas d'obligation de couverture pour les non cadres, sauf accords conventionnels spécifiques. Pour faire face aux nombreux risques (décès, invalidité, maladie...), dont les conséquences sont souvent dramatiques, il est indispensable que des garanties existent pour protéger les salariés et leur famille.

— Pourquoi préférer une couverture collective ?

La couverture collective donne accès à de meilleures garanties dans un cadre avantageux. Elle est immédiate, sans sélection médicale et son rapport qualité/prix est bien plus intéressant qu'une couverture individuelle. Face au désengagement de la Sécurité sociale, à la baisse du pouvoir d'achat et aux tarifs élevés des garanties individuelles, **la couverture collective permet aux salariés de bénéficier de prestations efficaces en prévoyance et santé, tout en maîtrisant leur budget.**

— Quelle est la démarche d'Humanis ?

Humanis s'engage aux côtés des partenaires sociaux à défendre la protection sociale des salariés, en leur offrant des prestations prévoyance-santé complètes et toujours adaptées à leurs besoins. Bien négocier votre régime prévoyance et santé, c'est prendre en compte de multiples paramètres propres à chaque entreprise : la nature et le niveau des garanties, l'enveloppe budgétaire, le respect de la réglementation... C'est pourquoi **Humanis propose aux représentants du personnel un accompagnement sur-mesure et des conseils personnalisés** avant et pendant la négociation, ainsi que durant la mise en place et le suivi des régimes. Nous mettons à votre disposition notre savoir-faire juridique et technique ainsi que des outils de communication et de reporting indispensables à la bonne mise en œuvre du dispositif. Avec plus de 30 accords nationaux gérés, nos équipes sont présentes sur l'ensemble du territoire pour vous garantir un suivi de proximité en régions.



Contactez votre interlocuteur



Christophe Chapalain
Directeur Commercial Régional Est
06 59 62 43 85
christophe.chapalain@humanis.com

► Humanis

- une qualité de service et de gestion reconnue
- une expertise spécifique dans le dialogue social
- un accompagnement de proximité en régions
- un acteur de référence de la protection sociale : RETRAITE, PREVOYANCE, SANTE, EPARGNE.

 **Humanis**
Protéger c'est s'engager